

DISPOSITIF ETAT

LES EMPLOIS FRANCS

Pour que le lieu d'habitation ne soit pas
un frein à l'embauche.

POLE-EMPLOI.FR



LES EMPLOIS FRANCS EN PICARDIE

UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL

Le dispositif des emplois francs, créé dans le cadre de la politique de la ville, fait l'objet d'une expérimentation, pour une durée de trois ans.

10 territoires sont concernés par cette expérimentation dont les Zones Urbaines Sensibles d'Amiens et de Saint-Quentin, pour la Picardie.

UNE LOGIQUE D'AIDE ATTACHÉE À LA PERSONNE RECRUTÉE

C'est le lieu d'habitation de la personne recrutée et non plus la localisation de l'entreprise qui conditionne le versement de l'aide.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF

Pour les jeunes

- Etre âgé de moins de 30 ans ;
- Etre résident depuis au moins 6 mois consécutifs dans une zone urbaine sensible ;
- Faire état d'une durée de 12 mois minimum de recherche d'emploi au cours des 18 derniers mois.

Pour les entreprises

- Proposer une embauche en contrat à durée indéterminée et à temps complet
- Etre à jour de ses cotisations
- N'avoir procédé à aucun licenciement dans les six mois précédant le recrutement ;
- Ne pas avoir employé le titulaire du contrat dans les six mois précédant la date d'embauche ;
- Ne bénéficier d'aucune autre aide, pour l'emploi du même salarié.

UN DISPOSITIF D'AIDE FORFAITAIRE

Une aide financière forfaitaire de 5 000 euros est attribuée par Pôle emploi en deux versements (2 500 € à l'issue de la période d'essai et 2 500 € à l'issue du 10^e mois d'exécution du contrat).

Le bénéfice de l'aide se fait après réception, par Pôle emploi, d'une déclaration d'actualisation attestant du maintien du jeune dans les effectifs de l'entreprise.



EN SAVOIR PLUS SUR LES EMPLOIS FRANCS

contactez votre conseiller Pôle emploi

au 3995 (0,15€/minute)

ou par mail : emplois-francs.picardie@pole-emploi.fr